



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 mars 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-346

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 31 070,21 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 263 937,63 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 8 - 5 155,48 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 6 - 128 819,22 \$ ET 52 - 2 627,04 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 8 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 6 et 52 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	31 070,21 \$	27 février au 3 mars 2006
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	263 937,63 \$	27 février au 3 mars 2006
Liste des réquisitions numéro 8	Pièces de comptes à payer	5 155,48 \$	27 février au 3 mars 2006
Liste des embauches numéro 6	Embauche de personnel temporaire	128 819,22 \$	20 au 24 février 2006
Liste des embauches numéro 52	Embauche de personnel temporaire	2 627,04 \$	6 au 24 février 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2005.

Adoptée

CE-2006-347

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 - 357 470,44 \$ - PÉRIODE DU 23 FÉVRIER AU 1^{er} MARS 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-08 d'un montant total de 357 470, 44 \$ pour la période du 23 février au 1^{er} mars 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-348 **DÉNOMINATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM « CENTRE AQUATIQUE LUCIEN-HOULE »**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire de Buckingham a formulé une proposition de dénomination pour la piscine municipale nouvellement construite et implantée dans le secteur de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie juge la dénomination valable selon certains principes de toponymie et les critères d'admissibilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de nommer le complexe aquatique du secteur de Buckingham « Centre aquatique Lucien-Houle ».

Adoptée

CE-2006-349* **SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS 2006 - 8F8M - AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 30 janvier 2006, ont pris connaissance de la demande de soutien de 8F8M :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à 8F8M à l'attention de madame Louise Poirier, 65C, rue de Bourassa, Gatineau, Québec, J8T 5E3, pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente avec l'organisme culturel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	2 000 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	1 000 \$		Politique culturelle // autres
72110-972		1 000 \$	Soutien aux organismes culturels // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-350*

FONDS DE SOUTIEN « MANQUE PAS TA CHANCE » - SOUTIEN AUX PROJETS DES ADOLESCENTS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 1 000 \$ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 16 FÉVRIER 2006

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action 2006, la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif de soutenir des initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission jeunesse réunis en assemblée le 18 février 2006 ont pris connaissance des demandes de soutien pour deux projets jeunes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation des membres de la Commission jeunesse, ce comité recommande au conseil d'approuver des subventions totalisant 1 000 \$ aux organismes qui parrainent les projets suivants :

Projet	Organismes parrains	Montant
Ajeun : pas besoin de se geler pour tripper	Avenue des jeunes – Héberge-Ados	500 \$

Un groupe de jeunes désire créer une vidéo de sensibilisation sur différents sujets, dont la consommation de drogue.

Commando Oxygène	École polyvalente Nicolas-Gatineau	500 \$
-------------------------	------------------------------------	--------

À l'aide d'interventions originales dans des événements publics, ce groupe de jeunes dynamiques veut sensibiliser la population aux méfaits de la cigarette. Le support offert servira à défrayer les frais de déplacement et du matériel pour ces dix adolescents.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tel qu'indiqué au tableau ci-dessus sur présentation de pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-971	1 000 \$	Commission jeunesse contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71127-999	5 000 \$		Commission jeunesse // autres
71127-971		5 000 \$	Commission jeunesse // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-351

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-07 - 247 088,34 \$ ET B-08 - 285 877,32 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables :

- numéro B-07 d'un montant de 247 088,34 \$ pour la période du 11 au 17 février 2006;
- numéro B-08 d'un montant de 285 877,32 \$ pour la période du 18 au 24 février 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-352

SOUMISSION 2006 SP 008 - COUPE GAZON OUTAOUAIS - SERVICES D'HORTICULTURE - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 50 528,55 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Coupe Gazon Outaouais, 91, chemin Taché, Cantley, Québec, J8V 3G8, pour les services d'horticulture dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total annuel approximatif de 50 528,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission en date du 26 janvier 2006, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année à compter de la date de la présente résolution avec une option de renouvellement de quatre périodes additionnelles d'une année.

À moins d'un avis écrit préalable d'eau moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. Les prix unitaires soumis seront révisés annuellement au 1^{er} mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Cette même clause pourra être utilisée pour la troisième, quatrième et cinquième année de contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2007 à 2010 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71430-521-51003	47 453,57 \$	Horticulture et arboriculture entr. rép./infras.
04-13493	3 074,98 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-353

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE TRONÇON ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET RIVIERA - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-69 adoptée le 21 janvier 2003, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec pour construire un tronçon de la route verte entre les rues Saint-Louis (dénommée Du Golf en 2003) et Riviera;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-1120 adoptée le 7 décembre 2004, a demandé au ministère des Transports du Québec de hausser la subvention demandée et reporter au 31 mars 2006 l'échéance des travaux de construction pour ce tronçon de la route verte;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour la demande de versement de la contribution financière à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de construction de ce tronçon de la route verte ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux de construction d'un tronçon de la route verte entre les rues Saint-Louis et Riviera ont été effectués, qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention, au montant total de 337 160,17 \$ incluant les taxes.

Le Service des finances, section comptabilité, est autorisé à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville d'un montant de 79 160,46 \$, pour les travaux de construction de la route verte entre les rues Saint-Louis et Riviera.

Adoptée

CE-2006-354

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE TRONÇON DE LA RUE CAMPEAU ENTRE LE BOULEVARD HURTUBISE ET LA RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-878 adoptée le 26 mai 2004, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec pour construire un tronçon de la route verte sur la rue Campeau entre le boulevard Hurtubise et la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-1119 adoptée le 7 décembre 2004, a demandé au ministère des Transports du Québec de reporter au 31 mars 2006 l'échéance des travaux de construction pour ce tronçon de la route verte;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour la demande de versement de la contribution financière à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de construction de ce tronçon de la route verte ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux de construction d'un tronçon de la route verte sur la rue Campeau entre le boulevard Hurtubise et la rue Notre-Dame ont été effectués, qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention, au montant total de 62 017,09 \$ incluant les taxes.

Le Service des finances, section comptabilité, est autorisé à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville d'un montant de 14 560,74 \$, pour les travaux de construction de la route verte sur la rue Campeau entre le boulevard Hurtubise et la rue Notre-Dame.

Adoptée

CE-2006-355

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE VERTE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE TRONÇON DE LA MONTÉE PAIEMENT ENTRE LA RUE SAINT-LOUIS ET LE BOULEVARD MALONEY - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-878 adoptée le 26 mai 2004, a demandé une aide financière au ministère des Transports du Québec pour construire un tronçon de la route verte sur la Montée Paiement entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2004-1119 adoptée le 7 décembre 2004, a demandé au ministère des Transports du Québec de hausser la subvention demandée et reporter au 31 mars 2006 l'échéance des travaux de construction pour ce tronçon de la route verte;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour la demande de versement de la contribution financière à la Ville de Gatineau, de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux de construction de ce tronçon de la route verte ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux de construction d'un tronçon de la route verte sur la Montée Paiement entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney ont été effectués, qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention, au montant total de 183 908,86 \$ incluant les taxes.

Le Service des finances, section comptabilité, est autorisé à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville d'un montant de 41 250 \$, pour les travaux de construction de la route verte de la Montée Paiement entre la rue Saint-Louis et le boulevard Maloney.

Adoptée

CE-2006-356

PARTICIPATION DE MESDAMES NICOLE ROBITAILLE-CARRIÈRE ET FRÉDÉRIQUE MOULIN ET DE MONSIEUR JEAN-MARC PURENNE, MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, À LA JOURNÉE DE FORMATION « LE COFFRE À OUTILS DU CCU » - BROMONT - 22 AVRIL 2006 - 1 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Nicole Robitaille-Carrière et Frédérique Moulin et monsieur Jean-Marc Purenne, membres du Comité consultatif d'urbanisme, à participer à la journée de formation intitulée « Le coffre à outils du CCU » qui se tiendra à Bromont le 22 avril 2006 pour une dépense maximale de 1 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre de l'Association québécoise d'urbanisme, C. P. 655, Succursale Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 2T8, afin de couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Château Bromont, 90, rue Stanstead, Bromont, Québec, J2L 1K6, pour confirmer la réservation de trois chambres d'hôtel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61330-311-51004	1 126,97 \$	Division secrétariat des comités congrès et colloques
04-13493	73,03 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-357

SOUMISSION 2005 SP 198 - LES DISTRIBUTEURS R. NICHOLLS INC. - VÊTEMENTS - SERVICE DE POLICE - SECTION A - CHEMISES - 53 756,93 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Distributeurs R. Nicholls inc., 2475, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1G3, pour la fourniture de chemises pour le Service de police pour un montant total de 53 756,93 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 octobre 2005, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section A.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21600-651	50 485,48 \$	Soutien vêtements et access.
04-13493	3 271,45 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-358*

RÉSILIATION DES BAUX - 519, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit procéder à la réfection du pont Brady en 2007 et que les travaux préparatoires, dont la démolition du bâtiment au 519, avenue de Buckingham (propriété de la Ville) doivent être exécutés préalablement;

CONSIDÉRANT QUE deux locataires ont procédé avec diligence pour libérer les lieux au 30 septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE le dernier locataire a avisé la Ville de son départ pour mai 2006 et que le Module des travaux publics et de l'environnement a confirmé cette possibilité et pris les mesures pour minimiser les coûts de chauffage durant l'hiver 2005-2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de mettre fin aux baux aux dates ci-après mentionnées et d'accorder aux locataires l'équivalent de quatre mois de loyer :

NOM DU LOCATAIRE	DATE DE FIN DE BAIL	CRÉDIT
Soleil Levant	30 septembre 2005	2 125 \$
C. Simard/K. Blackburn	30 septembre 2005	2 226 \$
Pizza 1 for 1	31 mai 2006	2 977 \$

Les fonds à cette fin, au montant total de 7 328 \$ pour les trois locataires, sont constitués de crédit au compte des locataires pour un montant de 6 591 \$ et remboursés à partir des revenus de location du 519, avenue de Buckingham pour un montant de 737 \$.

Le Service de l'évaluation et des transactions immobilières est autorisé à conclure l'occupation des lieux conformément à la présente.

L'acceptation des crédits ci-haut mentionnés est conditionnelle à une renonciation de la part des locataires à réclamer des dommages suite à la résiliation des baux par la Ville, le cas échéant.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-359*

MODIFICATION AU BAIL INTERVENU AVEC MICROCELL CONNEXIONS INC.
- SUPPRIMER DU BAIL TOUTE RÉFÉRENCE À LA TOUR SITUÉE AU
425, BOULEVARD WILFRID-LAVIGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE
- ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de l'ex-Ville d'Aylmer a adopté la résolution numéro 708-96 concernant un bail intervenu avec la compagnie Microcell Connexions inc. pour l'installation de tours de communication à la caserne d'incendie située au 425, boulevard Wilfrid-Lavigne et au poste de police situé au 625, chemin d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE Rogers Sans-fil inc. a fait l'acquisition de Microcell Connexions inc. le 4 novembre 2004, cette dernière étant maintenant devenue Fido Solutions inc.;

CONSIDÉRANT QUE Fido Solutions inc. a récemment démantelé son site situé à la caserne d'incendie, a retiré toutes ses antennes qui étaient sur la tour et a vidé sa salle d'équipement située à l'intérieur de la caserne d'incendie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le bail et ses annexes (annexe A1) entre la Ville de Gatineau et Fido Solutions inc. en y retirant toute mention du 425, boulevard Wilfrid-Lavigne et du lot 3-184 du cadastre officiel du Village d'Aylmer, circonscription foncière de Gatineau, afin de tenir compte du démantèlement du site de la caserne d'incendie.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-360

SUBVENTION DE 225 \$ - ASSOCIATION MOTOCYCLISTE DE L'OUTAOUAIS
(AMO) - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de l'Association Motocycliste de l'Outaouais à l'attention de monsieur Alain Tessier, directeur du comité « La run des Draveurs », 195, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3V8, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité au profit du Centre Mechtilde.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-361

SUBVENTION DE 500 \$ - L'AMICALE LAURENT-GROULX LTÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Amicale Laurent-Groulx ltée à l'attention de monsieur Denis Michaud, 175, rue Mutchmore, app. 1408, Gatineau, Québec, J8Y 3T9, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	500 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-362

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DU BEL ÂGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club du Bel Âge à l'attention de madame Roxanne Harkins, présidente, 802-175, boulevard du Mont-Bleu, Gatineau, Québec, J8Z 1K8, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	500 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-363

SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre Alimentaire Aylmer à l'attention de madame Donna Lévesque, 57, rue du Couvent, local 104, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour venir en aide aux familles dans le besoin.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	300 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-364 **SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or St-Mathieu à l'attention de madame Edna De Beaumont, 22, rue de Vendôme, Gatineau, Québec, J8T 1V3, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	300 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-365 **SUBVENTION DE 325 \$ - ÉCOLE SAINT-RÉDEMPTEUR - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de l'École Saint-Rédempteur à l'attention de madame Danièle Bolduc, directrice, 39, rue Saint-Florent, Gatineau, Québec, J8X 2Z8, à titre de subvention pour la participation d'élèves au tournoi provincial de basketball qui se tiendra à Rimouski le 24 mars 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-366

SUBVENTION DE 200 \$ - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - CÉGÉPS EN SPECTACLE - 18 MARS 2006 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Cégep de l'Outaouais à l'attention de monsieur Pierre Dumoulin, Campus Gabrielle-Roy, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M4, à titre de subvention dans le cadre de la finale régionale centre-ouest de la 27^e édition de Cégeps en spectacle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	200 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-367

ENGAGEMENT DE MESSIEURS SYLVAIN MATHIEU, DANY FORTIN ET DOMINIQUE BÉLISLE ET ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR CARL BÉGIN AU POSTE DE POMPIER, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE suite à la création de quatre postes de chefs aux opérations (résolution numéro CM-2005-777) au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, quatre postes de pompier sont devenus vacants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de messieurs Sylvain Mathieu, Carl Bégin, Dany Fortin et Dominique Bélisle au poste de pompier au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

MM. Mathieu, Fortin et Bélisle ne seront pas assujettis à une période d'essai compte tenu qu'ils ont complété une période de six mois de services consécutifs, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective.

M. Bégin sera, quant à lui, assujetti à une période d'essai de six mois compte tenu qu'il n'a pas complété une période de six mois de services consécutifs, tel que stipulé à l'annexe D (article 3.6) de la convention collective.

Leur date d'entrée en fonction sera rétroactive au 23 janvier 2006, tel qu'établie par le Service des ressources humaines.

Le salaire de MM. Mathieu, Bégin, Fortin et Bélisle est établi selon la convention collective des pompiers de Gatineau, soit le salaire de pompier, la classe étant la suivante :

Sylvain Mathieu	3 ^e classe
Carl Bégin	4 ^e classe
Dany Fortin	3 ^e classe
Dominique Bélisle	3 ^e classe

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-368

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIEL ST-ONGE AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de téléphoniste-réceptionniste au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, (poste numéro N-2005-005 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Daniel St-Onge au poste de téléphoniste-réceptionniste au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Daniel St-Onge est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. St-Onge sera celui de la classe IV, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Service de police - Soutien – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-369

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL MATTHEWS AU POSTE DE LIEUTENANT, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE suite au départ à la retraite de monsieur Richard Parent le 1^{er} mars 2006 (résolution numéro CE-2005-1244), un poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Michel Matthews au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens.

M. Matthews est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Matthews sera de 10 % de plus que le pompier 1^{ère} classe, tel que stipulé dans la convention collective des pompiers de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Combat des incendies – Réguliers - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-370

PROMOTION DE MESSIEURS STÉPHANE ROCHEFORT ET MICHEL MAISONNEUVE AU POSTE DE JOURNALIER I, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de journalier I au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de messieurs Stéphane Rochefort et Michel Maisonneuve au Service des opérations de terrain, Centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de messieurs Stéphane Rochefort et Michel Maisonneuve sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de MM. Rochefort et Maisonneuve sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 - Déblaiement et enlèvement de la neige - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-371

PROMOTION DE MESSIEURS JEAN DESABRAIS ET LUC LANDRIULT AU POSTE D'OPÉRATEUR D'ÉCUREUR D'ÉGOUTS, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'opérateur d'écureur d'égouts au Service des opérations de terrain, Secteur Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de messieurs Jean Desabrais et Luc Landriault au Service des opérations de terrain, Secteur Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de messieurs Jean Desabrais et Luc Landriault sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de MM. Desabrais et Landriault sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 – Réseau d'égouts – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-372

DÉMISSION DE MONSIEUR JOCELYN TREMBLAY AU POSTE DE RESPONSABLE - VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUTS, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Tremblay occupant le poste de responsable – voirie, aqueduc et égouts au Service des opérations de terrain, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Jocelyn Tremblay au poste de responsable – voirie, aqueduc et égouts au Service des opérations de terrain, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, à compter du 24 février 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Jocelyn Tremblay les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Jocelyn Tremblay pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-373

OCTROI D'UN CONGÉ PARENTAL À MONSIEUR YVES D'AOUST, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yves D'Aoust occupant le poste de contremaître par intérim (détient le poste de préposé aux arénas) au Service des opérations de terrain, Secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé une demande de congé parental pour une période de 28 semaines, et ce, à compter du 6 mars jusqu'au 11 septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la *Loi sur les normes du travail* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Yves D'Aoust, contremaître par intérim au Service des opérations de terrain, Secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement un congé parental pour une période de 28 semaines, et ce, à compter du 6 mars jusqu'au 11 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-374

OCTROI D'UN CONGÉ POUR ADOPTION À MADAME MARIE-HÉLÈNE ARÈS, BUREAU TOURISME OUTAOUAIS, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène Arès occupant, à titre d'employée contractuelle, le poste de déléguée commerciale pour le compte de Tourisme Outaouais, Module de l'aménagement et du développement du territoire a déposé une demande de congé pour adoption pour une période de 11 mois et 15 jours à compter du 16 janvier jusqu'au 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la *Loi sur les normes du travail* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Marie-Hélène Arès, déléguée commerciale contractuelle au bureau Tourisme Outaouais, Module de l'aménagement et du développement du territoire un congé pour adoption pour une période de 11 mois et 15 jours à compter du 16 janvier jusqu'au 31 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-375

RETRAITE DE MONSIEUR DENIS CHARRON, CAPITAINE, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{er} SEPTEMBRE 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Charron, capitaine au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 29 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Denis Charron les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} septembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Charron à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Charron leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-376

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR BRUNO LABELLE, LIEUTENANT, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{er} AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Labelle, lieutenant au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 32 ans et 6 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Bruno Labelle les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} avril 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Labelle leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-377

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR RÉMI LACHAPELLE, AGENT, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{er} AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémi Lachapelle, agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 33 ans et 11 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Rémi Lachapelle les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} avril 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lachapelle leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-378

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR ALAIN LAUZON, AGENT - CIRCULATION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{er} AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Lauzon, agent – circulation et événements spéciaux au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 31 ans et 6 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Alain Lauzon les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} avril 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lauzon leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-379

RETRAITE DE MONSIEUR DENIS GRAVEL, AGENT, SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{er} AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Gravel, agent au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 30 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Denis Gravel les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} avril 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Gravel leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-380

RÈGLEMENT DE GRIEFS POLICIERS - SUSPENSION SANS TRAITEMENT

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéros CE-2004-481 et CE-2004-482 suspendaient sans traitement les employés numéros 100745 et 103393 pour une période de 225 heures de travail, soit 25 jours de 9 heures;

CONSIDÉRANT QUE les employés concernés ont contesté cette suspension par voie de grief en date du 18 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE les griefs ont été fixés pour enquête et audition;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions, une entente est intervenue prévoyant une réduction de la suspension imposée aux employés numéros 100745 et 103393 à 112.5 heures de travail, soit 12.5 jours de 9 heures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le règlement intervenu entre les parties afin de régler les dossiers de griefs, c'est-à-dire de réduire la suspension imposée aux employés numéros 100745 et 103393.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

Adoptée

CE-2006-381*

RÈGLEMENT HORS COUR - LA CAPITALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE c. VILLE DE HULL - INONDATION SURVENUE LE 4 AOÛT 1994 AU 85, RUE JEAN-PROULX - 6 500 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 janvier 1995 la Capitale, compagnie d'assurance générale intentait une poursuite contre la Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leur assuré suite à l'inondation du stationnement extérieur de l'immeuble situé au 85, rue Jean-Proulx survenue le 4 août 1994;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 11 846,42 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 6 500 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 6 500 \$ en capital, intérêt, indemnité additionnelle et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Hull la somme de 6 500 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	6 500 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	6 500 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // dommages-intérêts
19112-991		6 500 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION AU
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA
VILLE DE GATINEAU DU 22 FÉVRIER 2006**

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu des dispositions de la Charte de la Ville, il a corrigé une erreur cléricale à la résolution numéro CE-2006-262 de la page 3937 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 22 février 2006, et ce, afin de remplacer les mots « QUE ce comité recommande au conseil d'accepter » par les mots « QUE ce comité accepte ».

La correction apportée audit procès-verbal est déposée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif